Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213503501-20251124-2025112DELIB-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 24 novembre à 20 heures,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, HERY Marina, BOISHUS Jacqueline, TEMPLON Rémy, HOUGET François, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, LOUASIL Éric
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : /
Etaient absents : MAIGRET Cédric, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille
Date de convocation : 14 novembre 2025
Nombre de conseillers
en exercice : 12
présents :10
votants : 10
Pouvoir : /
BOISHUS Jacqueline a été désigné secrétaire.

2025-11-2 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Isabelle Louis fait part que Monsieur le Maire a fait l'achat sur internet pour le compte de la collectivité dans le cadre du départ en retraite de Mme Reucheron :

- D'un coffret escale gourmande / château le prieuré pour un montant de 299 € TTC ;
- D'un Vol en Montgolfière pour un montant de 378 € TTC

Monsieur le Maire a également fait l'achat de petits fours auprès de PROMOCASH pour le compte de la collectivité dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre 2025 pour un montant de 165.29€ TTC. Et qu'il a réglé à titre personnel la facture par carte bancaire.

Monsieur le Maire a également fait l'achat d'une parka pour chantier auprès de SOFIBAC pour le compte de la collectivité pour un montant de 68.40€ TTC et plus l'achat de décoration de noël pour un montant de 43.98€. Et qu'il a réglé à titre personnel la facture par carte bancaire.
Le montant total à rembourser s'élève à 954.67€ TTC

Votants : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au remboursement de M. le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

